



Conseil de sécurité

Distr. générale
19 juin 2023
Français
Original : anglais

Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo

Rapport du Secrétaire général

I. Introduction

1. Le présent rapport, soumis en application du paragraphe 43 de la résolution [2666 \(2022\)](#) du Conseil de sécurité, porte sur les faits nouveaux qui se sont produits en République démocratique du Congo du 21 mars au 19 juin 2023. Il rend compte des progrès accomplis et des difficultés rencontrées dans l'exécution du mandat de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO).

II. Évolution de la situation politique

2. La période considérée a été marquée par la poursuite des préparatifs des élections générales de 2023, la montée des tensions entre la République démocratique du Congo et le Rwanda et la poursuite de l'action régionale visant à promouvoir le processus de paix dans l'est de la République démocratique du Congo.

3. Le 23 mars, le Président, Félix-Antoine Tshisekedi, a remanié son gouvernement, qui compte désormais 59 membres, dont 16 femmes. Parmi les nouvelles nominations figurent celle de l'ancien Vice-Président Bemba au poste de Vice-Premier Ministre chargé de la défense, celle de l'ancien Ministre des affaires étrangères, Antipas Mbusa Nyamwisi, au poste de Ministre chargé de la coopération régionale, celle de l'ancien Chef de cabinet du Président Vital Kamerhe, au poste de Vice-Premier Ministre chargé de l'économie et celle du conseiller juridique du parti politique présidentiel, Union pour la démocratie et le progrès social, Peter Kazadi, au poste de Vice-Premier Ministre chargé de l'intérieur.

4. Le 25 avril, la Commission électorale nationale indépendante a officiellement clôturé le processus d'inscription des électeurs, en déclarant que 95 pour cent des 50 millions d'électeurs potentiels avaient été enregistrés, dont 47 pour cent étaient des femmes. Elle a toutefois reconnu l'existence de difficultés techniques et d'obstacles s'agissant de procéder aux inscriptions, en raison de l'insécurité dans le territoire de Kwamouth (province du Maï-Ndombe), dans les territoires de Masisi et Rutshuru (province du Nord-Kivu) et dans certaines parties de la commune de Maluku à Kinshasa.



5. Le 22 mai, la Commission électorale nationale indépendante a validé l'audit externe du registre électoral, qui a été mené à bien par cinq experts nationaux et internationaux, dont une femme. L'exercice s'est déroulé en moins de six jours, sans aucun contrôle indépendant. Des missions d'observation nationales et l'opposition ont dénoncé le manque de transparence et de crédibilité du processus. Au total, les noms de plus de 3,3 millions d'électeurs ont été radiés du registre électoral, dont des doublons (2,23 millions) et les noms de personnes mineures (0,98 million). Le 22 mai, la Commission électorale nationale indépendante a soumis au Ministère de l'intérieur le projet de loi sur la répartition des sièges pour les élections législatives nationales et provinciales, municipales et locales. En dépit du boycottage par l'opposition et d'allégations de la majorité concernant des incohérences entre le nombre d'électeurs enregistrés et le nombre de sièges alloués, le projet de loi a été adopté par l'Assemblée nationale et par le Sénat le 5 juin et le 15 juin, respectivement. Le 5 juin, un décret portant création d'une unité d'accréditation pour les observateurs électoraux internationaux placée sous l'égide du Ministère des affaires étrangères a été publié. Cette unité examinera les demandes d'accréditation adressée au Gouvernement par des instances étrangères ou des personnalités indépendantes et fera part de ses décisions à la Commission électorale nationale indépendante.

6. Le 29 avril, la coalition majoritaire, Union sacrée de la nation, est officiellement devenue une plateforme politique et électorale destinée à soutenir un second mandat du Président. Le 20 mai, les dirigeants de l'opposition Martin Fayulu, Moïse Katumbi, Augustin Matata Ponyo et Delly Sesanga, qui ont chacun déclaré leur candidature à la présidence, ont organisé conjointement une manifestation contre le processus électoral « chaotique » et « l'insécurité rampante et le coût élevé de la vie ». Le recours à la force disproportionné de la part de la police nationale congolaise durant les manifestations a incité les dirigeants de l'opposition à demander la démission du Gouverneur de la province de Kinshasa. Le 25 mai, les quatre dirigeants de l'opposition ont organisé devant le siège de Kinshasa de la Commission électorale nationale indépendante une manifestation préconisant des élections crédibles. Le 23 mai, M. Katumbi a dénoncé le fait qu'on lui avait interdit de mener des activités politiques dans la province du Kongo-Central. Le 30 mai, son conseiller spécial, Salomon Idi Kalonda, a été arrêté à Kinshasa au motif, notamment, qu'il compromettait la sécurité interne de l'État au bénéfice d'un « citoyen katangais », geste décrié par le parti de M. Katumbi comme étant « illégal et arbitraire ». Le projet de loi relatif à la nationalité congolaise, qui vise à restreindre l'accès aux postes publics clés aux seuls citoyens dont les parents sont tous les deux congolais, a continué d'alimenter les tensions, car l'opposition y voit un moyen d'exclure les opposants de la course à la présidence et d'ouvrir la voie à une révision de la Constitution.

7. Les initiatives régionales visant à faire progresser le processus de paix dans l'est de la République démocratique du Congo se sont poursuivies. La MONUSCO a été incorporée au secrétariat conjoint constitué pour préparer la quatrième phase de consultations du processus de Nairobi. Le 22 mars, le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine a conclu une visite de deux jours à Kinshasa et à Goma, au Nord-Kivu. Le Président a demandé à la délégation de prendre des mesures appropriées contre une « violation flagrante de la Charte de l'Union africaine par le Rwanda », accusant ce pays d'agression dans l'est de la République démocratique du Congo. Les tensions entre la République démocratique du Congo et le Rwanda sont restées vives.

8. Le 3 avril, le facilitateur du processus de Nairobi dirigé par la Communauté d'Afrique de l'Est a annoncé le plein déploiement d'une force régionale de la Communauté d'Afrique de l'Est dans l'est de la République démocratique du Congo. Le 27 avril, le Gouvernement de la République démocratique du Congo et une

délégation de la Communauté d'Afrique de l'Est ont discuté à Kinshasa du renouvellement de l'accord sur le statut des forces de la force régionale de la Communauté d'Afrique de l'Est. Le même jour, le commandant de la force régionale, le général de division Jeff Nyagah, a démissionné en invoquant des préoccupations concernant sa sécurité personnelle. Le 28 avril, le Kenya a nommé le général de division Alphaxard Muthuri Kiugu pour le remplacer. Le 31 mai, à Bujumbura (Burundi), lors de son vingt et unième sommet extraordinaire, la Communauté d'Afrique de l'Est a prorogé le mandat de sa force régionale jusqu'au 8 septembre et demandé qu'une équipe technique soit mise en place d'ici le 15 juin pour évaluer l'exécution de son mandat dans un délai de 90 jours. Lors du sommet, la Communauté d'Afrique de l'Est a également appelé au renforcement de la coordination et des synergies entre les Forces armées de la République démocratique du Congo et la MONUSCO, la force régionale de la Communauté d'Afrique de l'Est et le mécanisme de vérification spécial établi au titre du processus de Luanda ; demandé que soit confirmée dans un délai de trois semaines l'adéquation du site de Rumangabo pour le cantonnement du Mouvement du 23 Mars (M23) et d'autres groupes armés ; convenu de nommer un chef de mission civil à Goma pour coordonner toutes les questions politiques intéressant la force régionale de la Communauté d'Afrique de l'Est.

9. Le 27 avril, la MONUSCO a accepté de répondre à une demande d'aide émanant du Gouvernement de la République démocratique du Congo concernant le précantonnement et le désarmement de combattants du M23, conformément au communiqué de Luanda du 23 novembre 2022. Selon le Gouvernement, les éléments désarmés du M23 seraient transportés vers la province du Maniema pour un processus de cantonnement de six semaines sous la supervision d'un contingent angolais, avant leur réintégration dans la vie civile. Cependant, un peu plus tôt dans le mois, le 12 avril, le Président de la République démocratique du Congo avait une nouvelle fois exclu la possibilité d'engager tout dialogue politique avec le M23. Le 8 mai, le Président de l'Angola, João Lourenço, a réitéré que son pays était prêt à déployer 500 soldats dans l'est de la République démocratique du Congo pour protéger le personnel du mécanisme de vérification spécial et sécuriser les sites de cantonnement du M23 dans la province du Maniema. Le 8 juin, le M23 a de nouveau refusé l'accès au camp de Rumangabo à une mission de reconnaissance technique, constituée de représentants de la MONUSCO, des forces armées congolaises et de la force régionale de la Communauté d'Afrique de l'Est, venue évaluer l'état de préparation du camp au précantonnement.

10. Le 6 mai, le Secrétaire général a assisté, à Bujumbura, à la onzième réunion de haut niveau du Mécanisme régional de suivi de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région. À cette occasion, les participants ont convenu de revitaliser l'Accord-cadre et demandé à la cellule opérationnelle du Groupe de contact et de coordination sur les mesures non militaires de poursuivre sa collaboration avec les groupes armés étrangers. Ils ont également appelé au renforcement de la coordination et des synergies entre la MONUSCO, la force régionale de la Communauté d'Afrique de l'Est, le mécanisme de vérification spécial établi au titre du processus de Luanda et les forces armées congolaises afin de faire comprendre à tous les groupes armés de l'est de la République démocratique du Congo qu'il était nécessaire de désarmer.

11. Le 8 mai, à Windhoek, un sommet extraordinaire de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) a approuvé le déploiement d'une force de la SADC, en tant que composante de la force en attente de la SADC, pour rétablir la paix et la sécurité dans l'est de la République démocratique du Congo.

III. Situation en matière de sécurité

12. La situation en matière de sécurité en Ituri et dans le Nord-Kivu a été marquée par une spectaculaire flambée de violence contre les civils, principalement imputable à la Coopérative pour le développement du Congo (CODECO) et aux Forces démocratiques alliées (ADF), le cessez-le-feu dans le Nord-Kivu entre le M23 et les forces armées congolaises ayant quant à lui largement tenu. Dans la province du Sud-Kivu, les heurts entre éléments Maï-Maï autour des sites miniers ont persisté, tandis que les troupes congolaises et burundaises ont poursuivi leurs opérations contre des groupes armés étrangers, notamment la Résistance pour un État de droit au Burundi (RED Tabara) et les Forces nationales de libération (FNL).

Province de l'Ituri

13. L'insécurité en Ituri s'est fortement accrue, avec une recrudescence des meurtres perpétrés principalement par la CODECO, les ADF et le groupe Zaïre. Le niveau de violence dans la province était le plus élevé depuis 2017. Entre le 21 mars et le 13 juin, il a été fait état de 287 atteintes à la sécurité impliquant des groupes armés, qui ont fait 643 morts parmi les civils, dont au moins 79 femmes et 67 enfants, contre 485 civils tués au cours de la précédente période considérée. En outre, 119 civils ont été blessés, dont au moins 16 femmes et 9 enfants, et au moins 114 civils, dont 10 femmes et 7 enfants, auraient été enlevés. L'insécurité est principalement le fait de la CODECO, qui a été responsable de 191 incidents de sécurité. Les attaques de représailles de la CODECO et du groupe Zaïre ont fait un grand nombre de victimes et causé la destruction d'infrastructures communautaires, y compris des écoles et des centres de soin. Les 10 et 11 avril, les heurts entre la CODECO et Zaïre dans la zone minière de Mongbwalu et Kilo ont fait 56 morts parmi les civils, dont 17 femmes et 8 enfants, et 11 blessés, dont 3 femmes et 5 enfants. De violents affrontements entre la CODECO et Zaïre, qui trouvent leur origine dans le conflit foncier et de pouvoir qui oppose depuis longtemps les communautés Hima et Lendu, se sont intensifiés dans l'ouest du territoire de Djugu, où les deux groupes ont continué à se disputer le contrôle de sites d'extraction d'or lucratifs dans les régions de Mongbwalu, Kilo et Bambu. Le manque d'autorité de l'État, amplifié par le redéploiement des forces armées congolaises vers le Petit Nord pour combattre le M23 et lutter contre l'implication de celui-ci dont il a été fait état dans l'exploitation et la protection de certains sites miniers, a continué à contribuer à l'insécurité persistante dans l'Ituri. Dans la nuit du 11 au 12 juin, des éléments présumés de la CODECO ont attaqué le camp de déplacés de Lala, dans le territoire de Djugu, faisant au moins 47 morts (11 hommes, 13 femmes, 12 garçons et 11 filles, tous d'origine Hima) parmi les civils, blessant 6 hommes et incendiant 800 abris. Cette attaque est survenue après la signature par les dirigeants de la CODECO, du Mouvement d'autodéfense populaire de l'Ituri, des Forces de résistance patriotique de l'Ituri et du Front patriotique et intégrationniste du Congo d'un accord visant à mettre fin aux hostilités.

14. Dans la province de l'Ituri, les ADF ont élargi le champ géographique de leurs activités à une échelle sans précédent. Entre le 21 mars et le 13 juin, le groupe armé a tué 113 civils, dont au moins 7 femmes et 7 enfants, et en a blessé 7, dont 2 femmes et 2 enfants. Le 20 avril, une manifestation populaire a éclaté à Bunia, la population estimant que l'utilité des opérations conjointes des forces armées congolaises et ougandaises était limitée et que l'état de siège était inefficace.

Province du Nord-Kivu

15. La situation sécuritaire a été marquée par une accalmie dans les affrontements entre le M23 et les forces armées congolaises, les attaques des ADF dans le Grand Nord et la prolifération et l'utilisation d'engins explosifs improvisés.

16. Quelque 300 incidents de sécurité impliquant des groupes armés ont été enregistrés entre le 21 mars et le 13 juin. Les ADF sont restés les principales instigatrices de l'insécurité, ayant perpétré au moins 36 attaques, au cours desquelles 139 civils ont été tués, dont 27 femmes et 5 enfant, et 25 autres blessés. Les parties nord, sud et sud-est du territoire de Beni sont restées des points chauds pour les activités des ADF.

17. Le 5 avril, à Beni, les chefs d'état-major des armées congolaise et ougandaise ont présidé une réunion d'évaluation de la quatrième phase de l'opération conjointe Shujaa, en amont de sa cinquième phase. Malgré les succès opérationnels dont il a été fait état, le démantèlement de plusieurs bases des ADF dans le Grand Nord du fait de l'action conjointe des forces armées congolaises et ougandaises a fait s'accroître la probabilité de représailles contre les villages et les civils du Grand Nord et du sud de l'Ituri. L'opération Shujaa a continué à pousser les ADF plus au nord-ouest dans la province de l'Ituri, où le groupe a étendu son influence territoriale.

18. Les territoires de Butembo et de Lubero ont été le théâtre d'attaques de groupes Maï-Maï contre des centres d'inscription électorale. Entre le 21 mars et le 9 juin, des heurts répétés entre des groupes rivaux cherchant à affirmer leur domination dans le nord-ouest de Lubero ont causé la mort d'au moins neuf civils, dont trois femmes.

19. Dans le Petit Nord, les affrontements entre le M23 et les forces armées congolaises ont cessé depuis le début du mois d'avril. Toutefois, les affrontements entre le M23 et d'autres groupes armés, notamment les Forces démocratiques de libération du Rwanda, ainsi que la présence signalée de ces groupes armés dans les zones libérées par le M23, ont alimenté l'insécurité. Le M23 a été responsable de 102 incidents qui ont entraîné la mort de 47 civils, dont 7 femmes et 2 garçons, et en ont blessé 15 autres, dont 2 femmes et 1 enfant.

20. Des escarmouches et des embuscades armées de faible intensité entre des groupes armés non étatiques congolais et rwandais et le M23 ont entraîné des déplacements répétés à l'intérieur du pays, des attaques indirectes contre des civils, la perturbation de la circulation et des retards dans le retour des personnes déplacées. Il a été fait état d'allégations de massacres de civils dans des zones contrôlées par le M23 et dans des zones sous le contrôle de groupes armés non étatiques congolais et rwandais.

21. Le M23 ne s'était toujours pas retiré de tous les secteurs occupés, comme cela a été exigé dans le communiqué de Luanda du 23 novembre 2022. Son désengagement de certaines zones, y compris le désengagement partiel de Bunangana et de Tchengerero, semble être essentiellement tactique et destiné à faciliter le repositionnement du groupe dans d'autres secteurs clés, ce qui pourrait conduire à une reprise des hostilités. Le 4 juin, une patrouille de la MONUSCO qui se rendait de Rwindi à Kiwanja a été arrêtée à un poste de contrôle du M23 près de Bumbi et contrainte à retourner à Rwindi. Le 6 juin, le M23 aurait empêché des personnes d'accéder à leurs fermes à Kingarambe, Hehu et Kasizi. Des renforts du M23 ont été signalés à Kibumba, ce qui a entraîné le déplacement de personnes, la taxation illégale pratiquée par le M23 s'étant poursuivie à Kalengera, Kahunga et Kinyandoni. Le fait que les unités du M23 se soient fondues dans la population et que le groupe ait constitué des unités de défense locales qui sont restées sur place a compromis les progrès que le cessez-le-feu a permis d'accomplir en matière de sécurité. La défection d'officiers des forces armées congolaises au profit du M23 a été observée. La présence d'éléments de groupes armés portant visiblement des armes dans le centre de Goma ainsi qu'un mouvement d'autodéfense constitué de citoyens armés agissant comme des groupes armés de facto, appelés les « Wazalendo », ont soulevé d'autres préoccupations en matière de sécurité.

Province du Sud-Kivu

22. Dans le Sud-Kivu, l'insécurité a persisté, bien qu'avec une intensité moindre par rapport à ce qui a été observé dans l'Ituri et le Nord-Kivu, la violence armée entre des éléments Maï-Maï autour des sites miniers et les activités des groupes armés étrangers s'étant poursuivies. La province est restée exposée au risque de répercussions de la crise liée au M23.

23. Entre le 21 mars et le 13 juin, 172 incidents de sécurité ont été enregistrés, qui ont fait 36 morts, dont 5 femmes, et 6 blessés, dont 2 femmes, parmi les civils. Les principales sources d'insécurité étaient les groupes Maï-Maï (notamment les factions Yakutumba, Biloze Bishambuke et Ebuela), responsables de 35 incidents impliquant des vols de bétail, des collectes illégales d'impôts, des recrutements forcés et des attaques contre les forces de sécurité de l'État. En outre, les Twirwaneho ont été responsables de 27 incidents.

24. Les forces armées congolaises et burundaises ont poursuivi leurs opérations en se concentrant sur RED Tabara et les FNL. Des groupes armés étrangers venus du Burundi se sont redéployés en mars et en avril vers le territoire des Hauts Plateaux d'Uvira, où ils ont continué à faire peser une menace pour les civils. À Minembwe, un statu quo a été observé, les Twirwaneho contrôlant les deux tiers de la localité.

25. Les heurts entre groupes Maï-Maï pour le contrôle des sites miniers dans le sud du territoire de Fizi se sont multipliés durant la saison sèche. Entre le 10 et le 11 avril, des éléments Maï-Maï Yakutumba et Maï-Maï Biloze Bishambuke se sont affrontés pour le contrôle d'une carrière à Nyange et de la place minière de Paris, entraînant la mort de deux éléments du groupe Maï-Maï Biloze Bishambuke.

26. Le Sud-Kivu reste vulnérable au risque d'offensives coordonnées du M23 et des Twirwaneho, qui risqueraient de mettre à rude épreuve les forces armées congolaises et d'avoir un effet déstabilisateur général. La province a également connu un afflux de plus de 10 000 personnes déplacées originaires du Nord-Kivu. Cependant, le retour de personnes déplacées vers le Nord-Kivu a également été observé à la suite du retrait partiel de la région de Masisi initié par des éléments du M23.

IV. Situation des droits de l'homme

27. La MONUSCO a constaté une légère diminution des violations des droits humains et des atteintes à ces droits par rapport à la période précédente, 85 pour cent ayant été commises dans des provinces touchées par le conflit. Des groupes armés seraient responsables de 64 pour cent de ces violations et atteintes. Des factions Maï-Maï continuent d'être responsables de la plupart des atteintes aux droits humains (166), suivies par les ADF (142), les factions Nyatura (110), CODECO (109), M23 (94), les milices Twa (51), les Raya Mutomboki (26), Zaïre (25), l'Alliance des patriotes pour un Congo libre et souverain (12) et Nduma Défense du Congo-Renové (10), entre autres. Au moins 830 personnes (dont 157 femmes et 56 enfants) ont été victimes d'exécutions sommaires par des groupes armés, notamment le M23, les ADF et la CODECO.

28. Les violences intercommunautaires ont persisté dans les provinces du Maï-Ndombe, du Kwilu et du Kwango. Au moins 67 personnes auraient été tuées, dont 4 femmes et 1 enfant, et plus de 100 personnes ont été portées disparues. Depuis le début des audiences foraines du tribunal militaire de garnison de Bandundu, le 13 décembre 2022, 41 accusés, dont 15 soldats et policiers congolais, ont été condamnés. Leurs peines allaient de deux ans d'emprisonnement à la peine de mort.

29. Entre mars et mai, le Bureau conjoint des Nations Unies pour les droits de l'homme en République démocratique du Congo a recensé 45 violations liées à la restriction de l'espace civique, la plupart des cas ayant été enregistrés dans les provinces du Nord-Kivu, du Haut-Katanga, du Kasaï et du Sud-Kivu. La plupart des violations avérées auraient été commises par la Police nationale (18) et les forces armées (12) congolaises. Les autres violations ont été commises par des groupes armés, tels que les Maï-Maï, la CODECO et le M23. Entre mars et mai, deux cas de discours de haine, tel que défini dans le Plan d'action de Rabat sur l'interdiction de l'appel à la haine nationale, raciale ou religieuse qui constitue une incitation à la discrimination, à l'hostilité ou à la violence, ont été recensés à Kinshasa et dans le Sud-Kivu, respectivement.

V. Situation humanitaire

30. La violence armée prolongée et résurgente a fait s'accroître le nombre de personnes ayant besoin d'une aide alimentaire et entraîné des déplacements forcés en masse, exacerbés par la crise liée au M23 et les attaques incessantes des ADF. Les populations déplacées vivent dans des camps, dans des centres collectifs et des familles d'accueil, dans des conditions extrêmement précaires, caractérisées par une forte prévalence de la malnutrition aiguë et le manque d'accès à un hébergement adéquat, à des services de santé, à l'eau et à des installations d'assainissement et d'hygiène, ainsi qu'à l'éducation pour les enfants. Au 12 juin, plus de 6,3 millions de personnes avaient été déplacées dans tout le pays, dont une grande majorité (94 pour cent) en raison du conflit et de la violence, ce dont résultent de graves problèmes pour ce qui est de faire les récoltes, de gagner un revenu et d'accéder à la nourriture. Avec 26,4 millions de personnes (soit 25 pour cent de la population totale) actuellement en situation d'insécurité alimentaire aiguë, la République démocratique du Congo est le pays qui compte le plus grand nombre de personnes en situation d'insécurité alimentaire dans le monde. En dépit de l'instabilité de la situation en matière de sécurité, l'accès humanitaire aux zones contrôlées par le M23 s'est amélioré.

31. Un nombre croissant de femmes et de jeunes filles, en particulier dans les provinces touchées par le conflit, ont été victimes de violences fondées sur le genre et de faits d'exploitation sexuelle, et ont de plus en plus souvent été contraintes de se prostituer pour survivre. La violence fondée sur le genre à l'encontre des populations déplacées a été exacerbée par la prolifération des groupes armés dans les zones de déplacement et par les violations fréquentes du caractère humanitaire des sites.

32. En mai, des inondations et des glissements de terrain à Bushushu et Nyamukubi dans le territoire de Kalehe (province du Sud-Kivu) ont ravagé des villages et des terres agricoles, causant la mort de plus de 447 personnes et en touchant plus de 40 000 autres. Au 12 juin, des centaines de personnes étaient toujours portées disparues. Depuis le 10 mai, au moins 17 000 personnes ont reçu l'aide d'acteurs humanitaires. Le Coordonnateur des opérations humanitaires a alloué à la réponse à la crise humanitaire qui se déroule à Kalehe 3 millions de dollars provenant du Fonds humanitaire pour la République démocratique du Congo.

33. L'ampleur des besoins urgents dépasse les moyens d'intervention des organismes humanitaires : au 12 juin, le plan de réponse humanitaire de 2023 pour la République démocratique du Congo, d'un montant de 2,25 milliards de dollars, n'était financé qu'à hauteur de 25 pour cent.

VI. Protection des civils

A. Stratégies de la Mission et processus politiques

34. Guidée par les principes de l'Action pour le maintien de la paix, l'exécution de la stratégie de protection des civils de la MONUSCO, qui accorde une attention systématique aux questions de genre, aux jeunes et aux populations déplacées, a pris en considération les risques accrus que la poursuite des affrontements entre les forces armées congolaises et les groupes armés étrangers et congolais font peser sur les civils. Dans les provinces orientales, en dépit des obstacles, la présence de la MONUSCO était déterminante pour assurer la protection des civils. Au 7 juin, entre 50 000 et 70 000 personnes déplacées étaient placées sous la protection active de la MONUSCO dans le camp de Roe, dans le territoire de Djugu (Ituri).

35. En réponse au sentiment hostile qui persiste à son égard, la MONUSCO a mené des activités de sensibilisation axées sur des acteurs locaux en mesure d'utiliser leur influence politique auprès de la population et des communautés pour lutter contre la désinformation et la désinformation. Ainsi, le 4 mai à Beni, au Nord-Kivu, une cinquantaine d'étudiants, dont 7 femmes, ont participé à un atelier sur la lutte contre la manipulation et la désinformation.

36. Au Sud-Kivu, la MONUSCO est restée attentive à la dynamique du conflit, notamment aux tensions politiques liées à la réintégration du gouverneur provincial par la Cour constitutionnelle, et a organisé avec 76 chefs de communautés locales, dont 17 femmes et 28 jeunes, à Baraka, Bunyakiri, Bukavu et Shabunda, une série de cafés politiques sur leur rôle dans la contribution à des élections pacifiques et ouvertes à tous.

37. La Mission a continué de veiller au respect de la politique de diligence voulue en matière de droits humains en cas d'appui de l'ONU à des forces de sécurité non onusiennes dans ses activités de soutien aux forces de défense et de sécurité congolaises. En mars et avril 2023, 40 évaluations des risques ont été effectuées, dont 32 concernant le transport, 3 la logistique, 3 les opérations conjointes et 2 d'autres activités. Les problèmes identifiés concernaient l'utilisation manifeste de certains acteurs étrangers chargés de la sécurité par les forces de sécurité congolaises et les informations faisant état d'une collaboration entre les forces armées congolaises et des groupes armés nationaux et étrangers.

B. Interventions sur le terrain

38. En Ituri, en dépit des difficultés et des restrictions, la MONUSCO a maintenu un dispositif robuste, offrant une protection aux populations déplacées prises pour cible par la CODECO et le groupe Zaïre. À 12 reprises au moins, l'intervention rapide de la MONUSCO a contribué à contrecarrer plusieurs attaques de la CODECO contre des civils. Du 28 au 30 avril, à Kandoy, dans le territoire d'Aru, la MONUSCO et l'inspection provinciale de la territoriale ont organisé un atelier sur les dispositifs d'alerte et d'intervention rapides à l'intention de 43 participants de diverses affiliations. Le 2 mai, à Malaya, Sengi I, Sengi II et Bikima, elle a mené auprès de 39 personnes, dont des représentants des autorités locales, des comités de protection locaux et des responsables d'associations de femmes et de jeunes, dont 14 femmes, des activités de sensibilisation au mandat de la MONUSCO et aux dispositifs d'alerte et d'intervention rapides, ce qui a conduit à la sélection de sept nouveaux points focaux pour le réseau d'alerte communautaire.

39. Du 25 mars au 1^{er} avril, la MONUSCO a assuré une protection physique directe contre la CODECO à plus de 300 000 personnes déplacées grâce à sa base de déploiement d'unités de combat à Drodro et à sa base opérationnelle temporaire à Ro, d'après des informations reçues par l'intermédiaire des réseaux d'alerte locale. Les 11 et 12 juin, pour riposter à l'attaque qui aurait été lancée par des éléments de la CODECO contre le camp de déplacés de Lala dans le territoire de Djugu (Ituri), la MONUSCO a détaché des patrouilles pour dissuader de nouvelles attaques et protéger les civils le long de l'axe Bule-Dheja-Maze, procédé à l'évacuation sanitaire de trois victimes vers Bunia et transporté d'autres personnes vers l'hôpital de Bule.

40. Dans le Grand Nord (Nord-Kivu), la MONUSCO s'est adaptée au nouveau *modus operandi* des ADF consistant à lancer des attaques de représailles en réaction aux opérations conjointes des forces armées congolaises et ougandaises. Le 28 mars, en réponse à une alerte crédible, la MONUSCO a fourni un soutien en matière de renseignement, de surveillance et de reconnaissance et a mené une opération conjointe de démonstration de force avec les forces armées congolaises, qui a dissuadé une attaque des ADF contre l'hôpital général d'Oicha. Du 19 au 23 avril, la brigade d'intervention de la MONUSCO et les forces armées congolaises ont mené l'Opération Nirmul, opération conjointe qui a permis de démanteler un important camp des ADF dans la forêt d'Apetina-Sana, et au cours de laquelle 22 combattants ont été tués. Le 4 mai, la MONUSCO et les forces armées congolaises ont lancé l'Opération Teteza, opération conjointe visant à maintenir les positions reprises et à dissuader les ADF de lancer des attaques de représailles.

41. Dans les territoires de Rutshuru et de Masisi, au Nord-Kivu, la Mission a intensifié ses patrouilles et sa présence protectrice, ce qui a permis le retour de plus de 2 000 personnes déplacées. Elle a organisé au moins 29 activités de sensibilisation et des consultations avec 429 participants, dont 72 femmes, représentant différents secteurs de la société, dans le but de désamorcer les tensions, de lutter contre les discours de haine et la désinformation et de préconiser la protection des civils. Cependant, les opérations de la mission sur le terrain sont restées limitées en raison des fréquentes attaques par des civils et de l'arrêt de ses convois par les communautés locales et les forces armées congolaises. Au Sud-Kivu, la MONUSCO a maintenu une présence protectrice à Baraka, Mikenge, Minembwe et Sange.

42. La MONUSCO a poursuivi ses réunions hebdomadaires de coordination avec les forces armées congolaises et la force régionale de la Communauté d'Afrique de l'Est. Elle s'est également engagée bilatéralement avec les contingents de la force régionale afin de déconflicter les mouvements prévus.

43. Le réseau d'alerte locale de la Mission a reçu en moyenne 310 alertes par mois, dont 47 pour cent provenaient du Nord-Kivu, 37 pour cent du Sud-Kivu, 15 pour cent de l'Ituri et 1 pour cent du Tanganyika et de Kinshasa. Les forces de sécurité de l'État et la MONUSCO sont intervenues au cours de 57 pour cent de ces alertes.

44. En Ituri, au Nord-Kivu et au Sud-Kivu, la MONUSCO, par l'intermédiaire du Service de la lutte antimines, a mené 65 opérations ponctuelles entre le 21 mars et le 5 juin, détruisant 128 restes explosifs de guerre et 35 autres engins explosifs. Elle a organisé à Kabare, Bukavu, Beni et Bunia des séances de sensibilisation aux risques liés aux engins explosifs et aux restes de guerre à l'intention du personnel militaire et civil des Nations Unies et du personnel d'organisations non gouvernementales, ainsi que des autorités et des populations locales. Au 5 juin, 5 300 armes appartenant aux forces de sécurité de l'État avaient été marquées dans le cadre de cette opération afin d'en améliorer la traçabilité.

VII. Stabilisation et renforcement des institutions de l'État

A. Désarmement, démobilisation, réintégration et stabilisation

45. La MONUSCO a continué à soutenir la mise en œuvre de la stratégie nationale du Programme de désarmement, de démobilisation, de relèvement communautaire et de stabilisation en Ituri, au Nord-Kivu et au Sud-Kivu.

46. Entre le 21 mars et le 5 juin, la MONUSCO a procuré une aide au désarmement et à la réintégration à 29 ex-combattants congolais et a contribué à la réunification familiale de 12 enfants associés à des groupes armés. Elle a également facilité l'accueil d'un ex-combattant ougandais et d'un ex-combattant rwandais dans des sites de transit, dans le cadre de ses activités en matière de désarmement, de démobilisation, de rapatriement, de réintégration et de réinstallation.

47. Le 4 avril, la MONUSCO a organisé une réunion pour 26 chefs de communautés Hima et Lendu, dont 2 femmes, afin de promouvoir la cohabitation pacifique et d'encourager la reprise des activités socioéconomiques à Masumbuko, en Ituri. Le 26 avril, elle a mis en train avec le maire de Beni la construction de trois bâtiments destinés à la police congolaise. Financées par la MONUSCO, ces nouvelles structures seront utilisées pour la formation des forces de l'ordre.

48. Le 17 avril, la phase de désarmement et de démobilisation du Programme de désarmement, de démobilisation, de relèvement communautaire et de stabilisation, coordonnée par l'équipe de coordination provinciale du Programme et financée par le Ministère de la défense, a été lancée en Ituri avec l'ouverture à Diango d'un site réservé à cet usage.

49. La MONUSCO a continué à dispenser aux associations de l'industrie de l'étain et du tantale des conseils techniques sur la gouvernance des mines et les bons offices afin de renforcer la traçabilité et le contrôle des principaux sites miniers exposés au risque d'ingérence armée dans le territoire de Masisi, au Nord-Kivu. En étroite coordination avec le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs, la Mission a assuré la liaison avec l'administration minière et les autorités judiciaires congolaises afin d'identifier les cas prioritaires d'exploitation illégale des ressources naturelles nécessitant une coopération judiciaire et un soutien technique à l'échelle de la région. La MONUSCO a également lancé un projet pilote avec l'Institut fédéral allemand des géosciences et des ressources naturelles afin de doter les services techniques miniers du Sud-Kivu de drones disponibles sur le marché civil pour surveiller les activités minières et de leur dispenser une formation.

B. Réforme du secteur de la sécurité

50. La MONUSCO a continué à soutenir le recrutement et le renforcement des capacités pour assurer la participation véritable et la rétention des femmes dans le secteur de la sécurité. Le 6 avril, à Kinshasa, elle a organisé avec l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) et le Collège des hautes études de stratégie et de défense, à l'intention de 200 femmes officiers et membres du personnel du secteur de la sécurité, une séance de mentorat sur le leadership et le positionnement stratégique.

51. La MONUSCO et ONU-Femmes ont soutenu la campagne de sensibilisation et d'information menée par les forces armées congolaises afin de recruter des femmes âgées de 18 à 25 ans dans six communes autour de Kinshasa pour servir dans leurs rangs en tant que personnel ayant rang de sous-officier. Sur les 3 000 femmes qui

devaient être engagées et recrutées, au 9 juin, 1 818 avaient été sélectionnées et 862 déployées, les autres suivant une formation de neuf mois.

52. Le 4 mai, le Sénat a adopté une loi portant création d'une force de réserve militaire autorisant les volontaires civils à faire partie des réservistes et à défendre le pays et son intégrité territoriale en cas de menace ou d'agression extérieure.

53. La MONUSCO a continué à soutenir la mise en œuvre du code de déontologie et de conduite militaires. Du 11 au 20 mai, en collaboration avec l'ambassade d'Allemagne et l'Institut Roméo Dallaire, elle a offert un appui au renforcement des capacités de 30 formateurs de personnel militaire, dont 3 femmes représentant la première zone de défense militaire, qui couvre les provinces de Kinshasa, de l'Équateur et du Kongo-Central, avant la phase de la mise en œuvre axée sur la sensibilisation.

VIII. Les femmes et la paix et la sécurité

54. La MONUSCO et les entités du système des Nations Unies ont organisé un forum numérique, qui s'est tenu à Kinshasa du 20 au 30 mars, pour promouvoir l'utilisation des technologies numériques dans les initiatives en faveur de l'égalité des sexes, du leadership et de la participation politique et économique des femmes et de la prévention de la violence fondée sur le genre. Environ 2 000 personnes ont participé à ces activités, dont plus de 80 pour cent étaient des femmes. Le 24 mars, la MONUSCO a animé à Goma un atelier sur la participation politique des femmes à l'intention de 40 personnes, dont des hommes issus la société civile (3), des femmes leaders de la société civile (15), des politiciens (15), des journalistes (3) et des femmes déplacées (4) originaires des territoires de Masisi, Rutshuru et Nyiragongo.

55. Le 11 avril, à Goma, en collaboration avec le réseau local des associations de défenseurs et défenseuses des droits humains des femmes, la MONUSCO a choisi 75 femmes comme ambassadrices locales de la paix dans les territoires de Masisi, Nyiragongo et Rutshuru au Nord-Kivu. Ces ambassadrices de la paix ont mené dans leurs communautés plusieurs activités de sensibilisation sur la prévention des conflits, la désinformation, le règlement des conflits et la prévention de la violence domestique. En mai, la MONUSCO a contribué à la création d'un réseau de 100 femmes médiatrices dans le cadre du processus de Nairobi et du programme de désarmement, de démobilisation, de relèvement communautaire et de stabilisation, afin de faciliter les efforts de médiation et de réconciliation en Ituri, au Nord-Kivu et au Sud-Kivu.

IX. Activités intégrées des Nations Unies

A. Opérations électorales

56. La MONUSCO et l'équipe de pays des Nations Unies, par l'intermédiaire d'une équipe spéciale électorale intégrée, ont fourni un soutien logistique limité à la Commission électorale nationale indépendante, déployé des bons offices pour atténuer les tensions liées au processus électoral de 2023 et renforcé les capacités des acteurs électoraux.

57. En soutien au Ministère de l'intérieur, du 25 mars au 1^{er} avril, la MONUSCO, dans le cadre du Groupe technique pour la sécurisation du processus électoral, a organisé à l'intention de 20 officiers de police congolais des formations sur le maintien de l'ordre public et la sécurité de l'environnement pendant les périodes électorales à Beni et Oicha, au Nord-Kivu. Le 10 avril, la Mission a transporté deux

tonnes de matériel électoral de Bunia à Aru et Mahagi, en Ituri. Elle a en outre préconisé, en collaboration avec l'International Republican Institute, organisation à but non lucratif, la mise en place d'un réseau d'observatrices électorales.

58. Le 25 avril, dans le cadre du projet d'appui au cycle électoral 2023-2024, le Fonds pour la consolidation de la paix et un donateur bilatéral se sont engagés à financer deux projets pour soutenir les élections, l'un en Ituri, au Nord-Kivu et au Sud-Kivu, et l'autre au Haut-Katanga, au Lualaba et au Kasai Central. Ces deux projets visent à sécuriser les élections et à prévenir les conflits avant, pendant et après les scrutins.

B. Appui au système judiciaire et lutte contre l'impunité

59. La MONUSCO a continué à fournir un soutien technique, logistique et financier à la justice militaire pour lutter contre l'impunité. De mars à mai 2023, elle a prêté son concours à deux équipes d'enquête conjointes et sept audiences foraines, qui ont abouti à 167 condamnations pour des crimes de guerre, des crimes contre l'humanité et d'autres violations graves liées aux droits humains. Ont notamment été condamnés 44 membres des forces armées congolaises, 13 policiers, 71 civils et membres du groupe Mobondo dans les provinces du Kwilu et du Kwango (dont 1 femme), et 39 membres de groupes armés (dont des membres des ADF et de Kamuina Nsapu).

60. Le Bureau conjoint des Nations Unies pour les droits de l'homme a continué à prêter son concours au Ministère des droits de l'homme pour ce qui est de l'organisation de consultations nationales sur la justice transitionnelle, qui se tiendront dans le Bas-Uélé en mai 2023.

61. La MONUSCO et le Programme des Nations Unies pour le développement se sont engagés avec des partenaires nationaux à redynamiser le programme conjoint d'appui à la réforme de la justice. Ce programme a permis d'aider les autorités judiciaires militaires à mener des missions d'enquête et des procès itinérants dans des affaires prioritaires au Kasai Central, au Tanganyika et au Sud-Kivu, de dispenser aux policiers congolais une formation à l'analyse criminelle, de soutenir les missions d'inspection de la Haute Cour militaire et d'apporter un soutien logistique à l'administration pénitentiaire.

62. Pour renforcer la chaîne pénale et remédier au problème de la détention prolongée, la MONUSCO a apporté un soutien technique et financier à une série d'inspections des institutions judiciaires et des prisons du Nord-Kivu et du Sud-Kivu, du Tanganyika et de l'Ituri, notamment en triant les dossiers de plus de 3 800 détenus. Elle a également financé quatre cycles de formation au traitement des affaires pénales au Sud-Kivu. Au 15 mai, un total de 82 membres du personnel judiciaire et des tribunaux, dont 20 femmes, avait reçu une formation.

63. Pour soutenir les efforts déployés par le Gouvernement afin de réduire la surpopulation dans les prisons et de lutter contre l'extrémisme violent, le recrutement par des groupes armés et la radicalisation des membres de ceux-ci, en avril, la MONUSCO a rénové deux cellules et procuré 294 matelas à la prison centrale de Goma, contribué à la construction de blocs à haut risque pour les prisons de Ndolo et Luzumu, d'une capacité de 250 et 500 détenus respectivement, et, le 30 mars, elle a remis un nouveau bâtiment à l'Auditorat militaire de garnison à Beni. Les 4 et 5 mai, elle a également facilité un atelier de deux jours consacré à l'élaboration d'une stratégie de déradicalisation des prisons, devant être présentée aux autorités nationales afin qu'elles se l'approprient et la rendent opérationnelle.

C. Protection de l'enfance

64. L'équipe spéciale de pays chargée de la surveillance et de la communication de l'information, coprésidée par la MONUSCO et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), a continué à surveiller et à signaler les graves violations des droits de l'enfant. Entre le 21 mars et le 31 mai, la MONUSCO a confirmé 573 violations graves perpétrées sur la personne de 454 enfants (332 garçons et 122 filles), dont 290 enfants (243 garçons et 47 filles) qui avaient été recrutés et utilisés. L'Alliance des forces de résistance congolaises était responsable du plus grand nombre de violations confirmées (135), suivie par des factions de la CODECO (73) et des factions Maï-Maï Mazembe (66). Les forces armées congolaises seraient responsables du meurtre d'un garçon au Nord-Kivu.

65. Entre le 21 mars et le 9 juin, à l'invitation des forces armées congolaises, la MONUSCO et l'UNICEF ont mené des évaluations conjointes de vérification de l'âge de 794 candidats (dont 41 candidates) au recrutement dans les forces armées ; parmi eux, il a été confirmé que 98 étaient des enfants (93 garçons et 5 filles), qui donc été éliminés du processus de recrutement.

D. La violence contre le genre et la violence sexuelle dans le conflit

66. De mars à mai, au moins 109 femmes ont été victimes de violences sexuelles liées au conflit. Les groupes armés ont été responsables d'incidents concernant 99 femmes. Les factions Twa se sont livrées à la plupart des atteintes (29), suivies par le M23 (16), les factions Maï-Maï (16), Ngumino (11), la CODECO (9), les factions Nyatura (8), Raya Mutomboki (4), Nduma défense du Congo-rénové de Guidon (2), Zaïre (2), RED Tabara, Chini ya Tuna et Maï-Maï Apa Na Pale (1 chacun). Les forces de sécurité congolaises seraient responsables de cas de violences sexuelles concernant 10 femmes, dont 9 auraient été agressées par des soldats congolais et 1 par un officier de police. Les provinces comptant le plus grand nombre de victimes de violences sexuelles commises par toutes les parties étaient le Tanganyika (34), suivi du Nord-Kivu (25), du Sud-Kivu (25), de l'Ituri (17) et du Maniema (1). L'insécurité a continué d'entraver la surveillance et les enquêtes relatives aux violences sexuelles liées au conflit, en particulier dans le territoire de Rutshuru (Nord-Kivu).

67. Le 25 avril, la Représentante spéciale du Secrétaire général pour la République démocratique du Congo et Chef de la MONUSCO a participé à un événement de haut niveau sur la violence basée sur le genre et les avancées législatives, présidé par la Première Dame de la République démocratique du Congo, Denise Nyakeru Tshisekedi, qui a contribué à la mobilisation de partenaires et été l'occasion de présenter les mécanismes du gouvernement et les mesures de protection et de réparation pour les victimes et les personnes rescapées.

X. Stratégie de sortie

68. La MONUSCO a continué d'avoir des échanges de haut niveau et sur le plan technique avec, entre autres, le Premier Ministre, le Ministère des affaires étrangères et le Ministère de la planification, au sujet de la révision du plan commun de transition de 2021 pour la MONUSCO. Le 18 mai, le Premier ministre, Sama Lukonde, a présidé une réunion avec une délégation de la MONUSCO dirigée par la Représentante spéciale du Secrétaire général, afin de discuter des principaux critères qui permettraient de créer les conditions de sécurité minimales permettant le retrait de la MONUSCO. Les autorités congolaises ont réitéré leur appel à une transition accélérée. Les discussions sur le plan de transition révisé se poursuivent, le

Gouvernement ayant accepté d'aligner ses communications sur la communication publique relative à la Mission. Du 3 au 7 juin, le Secrétaire général adjoint aux opérations de paix s'est rendu dans l'est de la République démocratique du Congo et à Kinshasa pour s'entretenir de la transition de la MONUSCO et de la reconfiguration de la présence des Nations Unies avec les autorités nationales et locales et la société civile, y compris avec des femmes qui les représentaient.

A. Application des mesures prioritaires

69. Le 6 avril, au Nord-Kivu, la MONUSCO a mené une mission destinée à fermer officiellement sa base de Kamango (47 km au nord-est de Beni), rassurant les autorités locales et la société civile quant au maintien de son soutien en faveur de la protection des civils dans la région et encourageant le recours au réseau d'alerte locale et aux comités de protection locaux mis en place avec le concours de la MONUSCO.

70. Au Sud-Kivu, des missions de pré-fermeture ont été menées dans les bases de Walungu et de Bunyakiri, respectivement le 18 avril et du 19 au 26 avril. À Walungu, la MONUSCO a remis des biens aux autorités locales, et à Bunyakiri, elle a sensibilisé la communauté locale aux rôles et responsabilités des acteurs étatiques et de la société civile dans la promotion de la sécurité, de la cohésion sociale et de la gouvernance démocratique. Du 16 au 23 mai, elle a mené une mission d'évaluation conjointe à Shabunda afin de renforcer la capacité des autorités et des communautés locales de gérer les menaces à la sécurité à la suite de la fermeture de sa base dans la région.

71. Le 3 mai, le Gouverneur de la province du Sud-Kivu et des représentants de l'équipe de pays des Nations Unies et de la MONUSCO ont organisé un atelier pour lancer le processus de planification conjointe de la transition dans la province. Un total de 65 participants, dont 13 femmes, représentant les autorités provinciales, des organisations de la société civile et l'équipe de pays des Nations Unies ont adopté le mandat de l'équipe provinciale intégrée de transition pour la planification de la transition dans la province du Sud-Kivu. Des ateliers similaires ont été organisés à Bunia, en Ituri, le 14 juin et à Goma, au Nord-Kivu, le 15 juin, pour examiner et définir les priorités de la transition en vue d'élaborer des plans de transition provinciaux.

B. Informations actualisées sur l'intégration et la mobilisation des ressources

72. La MONUSCO, l'équipe de pays des Nations Unies et d'autres partenaires ont poursuivi les efforts visant à mobiliser des ressources et à entreprendre des activités en amont du retrait de la Mission. Le 1^{er} mai, l'équipe de pays des Nations Unies a procédé à un inventaire de son portefeuille programmatique et des besoins en ressources humaines, qui devait être achevé d'ici le 30 juin.

73. Le 4 avril, le Service de la lutte antimines et un organisme de coopération internationale ont lancé un programme humanitaire pérenne de lutte antimines destiné à aider 1 million de réfugiés, des personnes déplacées et des communautés touchées en Ituri, au Nord-Kivu et au Sud-Kivu sur une période de deux ans, tout en renforçant la capacité des autorités nationales de parer aux menaces liées aux engins explosifs.

74. Les 6 et 8 juin, à Kinshasa, la MONUSCO et la délégation de l'Union européenne en République démocratique du Congo, avec l'appui du projet des Nations Unies relatif aux transitions, ont organisé un atelier sur les partenariats de l'ONU en matière de transition afin de s'assurer que les attentes et les engagements du Gouvernement dans les trois domaines principaux du plan de transition révisé

(protection des civils, réforme du secteur de la sécurité et Programme de désarmement, de démobilisation, de relèvement communautaire et de stabilisation) sont compris et soutenus par les partenaires dans le cadre de leurs interventions coordonnées. Cet atelier a également permis de présenter à la communauté des donateurs les équipes provinciales intégrées de préparation à la transition et d'établir une liste de points de départ pour renforcer la coopération, notamment l'allocation pour la prévention et la résilience de la Banque mondiale.

XI. Efficacité de la mission

A. Performance de la Mission (personnel militaire et civil et personnel de police)

Composante militaire

75. Au 23 mai, la composante militaire de la MONUSCO avait déployé 12 547 soldats, dont 6 pour cent étaient des femmes, et 493 experts militaires des Nations Unies en mission, dont 25 pour cent étaient des femmes, sur un effectif autorisé de 13 500 soldats et 508 experts militaires des Nations Unies en mission. Du 21 mars au 30 mai, la MONUSCO a effectué 12 déploiements d'unités de combat, 3 349 patrouilles de jour, 2 420 patrouilles de nuit, 338 patrouilles et missions de longue distance, 166 patrouilles conjointes, 311 escortes et 2 opérations de reconnaissance aérienne.

76. Conformément aux engagements pris dans le cadre de l'Action pour le maintien de la paix Plus, la MONUSCO a procédé, au cours de la période considérée, à l'évaluation de 12 unités militaires, 1 unité d'aviation, 1 unité de forces spéciales, 2 unités médicales et 1 unité de traitement. La performance de toutes les unités évaluées a été jugée satisfaisante, et un plan de mise à niveau a été élaboré pour chacune d'elles afin qu'elles appliquent des mesures d'amélioration spécifiques.

77. Les équipes de liaison féminines sont restées au nombre de 14, représentant 9 pour cent de l'effectif total de la force. La composante militaire a réalisé des évaluations en cours de mission qui sont toujours à l'examen, au moyen de la méthode reposant sur les tâches, normes et indicateurs qui a été mise au point par le Bureau des affaires militaires. Des évaluations pilotes concernant les états-majors de secteur, les groupes médicaux et les unités de police militaire étaient toujours en cours.

78. Les femmes représentaient 25 pour cent des officiers d'état-major et des observateurs militaires de la MONUSCO, contre 24 pour cent au cours de la précédente période, et 6,2 pour cent des membres des contingents, soit une légère baisse par rapport à la précédente période (7,6 pour cent). Les équipes de liaison féminines et mixtes ont mené plus de 75 activités, contre 60 au cours de la période précédente, y compris des activités de coopération civilo-militaire, des projets de sensibilisation axés sur les femmes et les enfants et des patrouilles tenant compte de la dimension de genre.

Composante Police

79. Au 8 juin, la composante Police avait déployé 1 614 membres originaires de 31 pays fournisseurs de contingents : 1 229 membres d'unités de police constituées, dont 211 femmes, et 385 policiers hors unités constituées, dont 116 femmes, pour un effectif autorisé de 1 410 membres d'unités de police constituées et 591 policiers hors unités constituées. Les unités de police constituées ont mené à bien 2 361 interventions rapides, 193 escortes, 4 594 patrouilles, 728 patrouilles conjointes avec

des policiers hors unités constituées, 109 patrouilles conjointes avec la Police nationale congolaise et 78 patrouilles autour de camps de personnes déplacées.

80. Les policiers ont bénéficié d'une formation en mission sur la sécurité du travail (26 policiers, dont 23 femmes), d'une sensibilisation au mandat (120 policiers, dont 30 femmes), d'une formation de formateurs (12 policiers, dont 3 femmes) et d'une formation sur la protection des civils (26 policiers, dont 6 femmes). La note d'évaluation de la performance générale des policiers hors unités constituées est passée de 74 pour cent au cours de la période précédente à 80 pour cent.

81. Toutes les unités de police constituées ont bénéficié d'un total de 24 inspections opérationnelles, 1 136 séances de formation basées sur des scénarios, 113 inspections de formation basées sur des scénarios et 8 inspections de matériel appartenant aux contingents afin de maintenir le niveau de préparation opérationnelle et la capacité logistique. La performance de huit unités de police constituées a été jugée satisfaisante. Des plans de mise à niveau ont été élaborés pour combler les lacunes recensées, notamment la nécessité de remplacer le matériel défectueux appartenant aux contingents et de préconiser une participation accrue des femmes.

Composante civile

82. Au 23 mai, 2 162 membres du personnel civil (21,2 pour cent de femmes), parmi lesquels 305 Volontaires des Nations Unies (43,1 pour cent de femmes) et 34 agents pénitentiaires fournis par des gouvernements, servaient au sein de la MONUSCO, ce qui représentait 91,7 pour cent des emplois de temporaire autorisés.

Système complet de planification et d'évaluation de la performance

83. La MONUSCO a continué de mettre en œuvre son Système complet de planification et d'évaluation de la performance, et réalisé sa troisième étude d'impact les 3 et 4 mai. Cet exercice contribuera à l'élaboration de stratégies pour la reconfiguration des composantes civile, policière et militaire de la MONUSCO et concernant la configuration future des entités des Nations Unies en République démocratique du Congo, comme l'a demandé le Conseil de sécurité dans sa résolution [2666 \(2022\)](#).

B. Communication stratégique

84. D'après le suivi de l'information sur les médias sociaux par la Mission, une diminution de 50 pour cent du sentiment anti-MONUSCO a été enregistrée par rapport à la période précédente. Néanmoins, la MONUSCO a continué d'être la cible d'appels à l'action incendiaires faisant usage de photographies et de vidéos, associés à des SMS et à un harcèlement coordonné sur les médias sociaux à l'encontre des dirigeants de la Mission. Ces attaques consistaient principalement à accuser la MONUSCO de porter atteinte à la souveraineté du pays hôte et de s'ingérer dans ses affaires intérieures. Les campagnes en ligne contre la MONUSCO sont devenues plus sophistiquées, avec le recours à des moyens innovants pour éviter le filtrage algorithmique par les plateformes de médias sociaux.

85. Pour démentir les fausses accusations, la MONUSCO a produit des rapports mensuels sur la désinformation et intensifié sa présence sur les réseaux sociaux grâce à des vidéos, des images et de notes vocales en français et en swahili. Elle a également renforcé la communication sur ses initiatives en faveur de la protection des civils.

C. Fautes graves, y compris les faits d'exploitation et d'atteintes sexuelles

86. Du 1^{er} mars au 31 mai, la MONUSCO a enregistré 18 nouvelles allégations d'exploitation et d'atteintes sexuelles qui s'étaient produites entre 2006 et 2022 et concernaient 16 membres du personnel militaire, 1 membre du personnel de police et 1 membre du personnel civil. Ces 18 allégations font toutes l'objet d'une enquête de la part des pays concernés qui fournissent des contingents ou de l'ONU.

87. La Mission a veillé à ce que l'ensemble des 18 victimes présumées, et les 16 enfants dont la naissance aurait résulté des faits d'exploitation et d'atteintes sexuelles, sous réserve d'une action en recherche de paternité, soient soutenues et bénéficient d'une aide médicale et psychosociale en temps opportun, conformément aux protocoles d'assistance aux victimes établis avec les prestataires de services, notamment l'UNICEF et le Fonds des Nations Unies pour la population.

88. Conformément à la politique de tolérance zéro du Secrétaire général à l'égard de l'exploitation et des atteintes sexuelles, la MONUSCO a renforcé ses efforts de prévention en menant des activités de sensibilisation et de formation et grâce au dialogue avec les communautés et les organisations humanitaires locales. Elle a de plus enregistré 12 nouvelles allégations d'autres fautes graves, toutes attribuées à du personnel civil. Des allégations concernant des faits de fraude ou de vol (8), des agressions physiques (3) et des actes intentionnels pouvant porter atteinte à la réputation de l'Organisation (1), faisaient l'objet d'une enquête.

XII. Sûreté et sécurité du personnel des Nations Unies

89. Le 28 mars, des civils ont jeté des pierres sur une patrouille de la Brigade d'intervention à Oicha, au Nord-Kivu. Il a été fait état d'incidents similaires le 13 avril, lorsqu'une patrouille conjointe de la MONUSCO et des forces armées congolaises a été prise pour cible à Mungamba, en Ituri, trois soldats congolais ayant été blessés, et le 3 juin, lorsqu'un convoi de la MONUSCO a été pris pour cible, sans qu'aucune perte n'ait été signalée. Le nombre d'incidents de sécurité et de sûreté a augmenté, passant de 87 au cours de la période précédente à 152. Ces incidents ont touché 108 membres du personnel des Nations Unies, dont 23 femmes. Il s'est agi de 84 incidents liés à la criminalité, 20 cas de troubles civils et 48 incidents liés à des dangers. Au Nord-Kivu, la Mission a maintenu les mesures d'atténuation mises en œuvre à la suite des manifestations anti-MONUSCO de grande ampleur en 2022, y compris les restrictions de déplacement et l'utilisation de véhicules banalisés.

90. La MONUSCO a continué à suivre chaque semaine le procès en appel devant la Haute Cour militaire à la prison de Ndolo à Kinshasa de 50 personnes condamnées pour l'assassinat, à Kananga en 2017, des deux experts des Nations Unies. Elle a également apporté son expertise balistique à l'appui des enquêtes de la justice militaire congolaise relatives à l'attaque des locaux de la MONUSCO à Goma en juillet 2022 et à l'attaque, le 7 février 2023, d'un convoi de la MONUSCO près de Munigi, dans le Nord-Kivu. La Mission a également fourni aux autorités judiciaires militaires congolaises des copies expurgées des rapports de la commission d'enquête concernant l'assassinat d'un soldat de la paix tanzanien au Nord-Kivu en 2013 et l'attaque qui a visé un hélicoptère de l'ONU le 29 mars 2022, coûtant la vie à huit soldats de la paix.

XIII. Observations

91. J'estime prometteur l'achèvement temporaire de l'inscription des électeurs, qui a marqué une étape importante dans le processus électoral. L'attachement à la parité femmes-hommes dont il a été fait preuve tout au long du processus est une étape positive vers une participation politique significative des femmes aux prochaines élections. J'exhorte les autorités électorales et les parties prenantes concernées à élaborer des mesures consensuelles et correctives là où l'insécurité a entravé l'enregistrement et à prendre des mesures supplémentaires pour accroître la crédibilité des listes électorales lors des prochaines étapes du processus électoral. L'usage disproportionné de la force par la police et d'autres incidents de sécurité survenus lors des manifestations du 20 mai sont préoccupants et j'appelle les autorités congolaises à prendre les mesures nécessaires pour respecter et protéger le droit à la liberté de réunion pacifique. Je réaffirme que le système des Nations Unies est prêt à appuyer des discussions constructives visant à rétablir la confiance dans le processus électoral et à se pencher sur les questions essentielles et litigieuses.

92. Je reste profondément préoccupé par la dégradation des conditions de sécurité et de la situation humanitaire dans l'est de la République démocratique du Congo. La recrudescence de la violence, en particulier en Ituri et au Nord-Kivu, est extrêmement inquiétante. Je condamne fermement les actes de violence ignobles commis par la CODECO, les ADF, Zaïre, le M23, les Maï-Maï, les Forces démocratiques de libération du Rwanda et d'autres groupes armés dans l'est de la République démocratique du Congo et je réitère mon appel à tous les groupes armés congolais et étrangers pour qu'ils déposent inconditionnellement les armes et mettent fin à la spirale de la violence qui afflige le pays depuis bien trop longtemps. J'appelle les États Membres à soutenir les efforts en cours pour alléger les souffrances des populations déplacées et vulnérables et créer un environnement propice à la mise en œuvre des processus de paix en cours.

93. Je salue le cessez-le-feu entre le M23 et les forces armées congolaises et les préparatifs en cours pour le cantonnement du M23, avec le soutien de la force régionale de la Communauté d'Afrique de l'Est, des troupes angolaises et de la MONUSCO. Cette dynamique positive mais fragile doit être maintenue pour éviter un retour à un conflit à grande échelle. Je demande au M23 de se retirer complètement de toutes les zones occupées et de respecter les décisions énoncées dans le communiqué de Luanda du 23 novembre 2022.

94. Je juge encourageants la mobilisation du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, le déploiement complet de la force régionale de la Communauté d'Afrique de l'Est, le déploiement imminent des troupes angolaises pour sécuriser les sites de cantonnement du M23 et la décision de la SADC de déployer dans la région une partie de sa force en attente, témoignant de la détermination de la région à rétablir la paix et la stabilité dans l'est de la République démocratique du Congo. Je réitère que l'ONU est prête à collaborer avec les dirigeants régionaux pour s'attaquer aux causes profondes du conflit et de la violence.

95. Il faut redoubler d'efforts pour faire en sorte que les initiatives de paix régionales en cours se renforcent mutuellement. Une coordination efficace entre la MONUSCO et les nombreux acteurs de la sécurité présents dans l'est de la République démocratique du Congo reste essentielle pour tirer le meilleur parti de leurs contributions respectives aux efforts de paix actuels et à la protection des civils. J'estime encourageante l'annonce de la prochaine phase des consultations du processus de Nairobi et j'appelle à une mise en œuvre rapide des mesures déjà convenues pour permettre le désarmement durable et la réintégration des membres de groupes armés dans la vie civile. Je salue les efforts entrepris pour revitaliser

l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région et mieux l'aligner sur les processus de Nairobi et de Luanda.

96. Il est crucial que tous les acteurs adhèrent aux principes qui sous-tendent le Programme national de désarmement, de démobilisation, de relèvement communautaire et de stabilisation, qui sont conçus pour briser le cycle de la violence en République démocratique du Congo. Il importe à cet égard que le projet de loi portant création d'une force de réserve militaire ne conduise pas à l'intégration de facto de groupes armés dans les forces armées congolaises, qui mettrait en péril les acquis du processus de Nairobi, menacerait la viabilité du programme national de désarmement, de démobilisation, de relèvement communautaire et de stabilisation, et entraverait l'action menée pour lutter contre l'impunité.

97. Je me félicite de la poursuite des consultations entre les autorités congolaises, la MONUSCO et l'équipe de pays des Nations Unies sur la réévaluation du plan de transition conjoint pour le retrait progressif, responsable et assorti de conditions de la MONUSCO. Je prends note du souhait du Gouvernement d'accélérer le départ de la Mission. J'espère que les discussions en cours entre le Gouvernement et la MONUSCO aboutiront rapidement afin de permettre la mise en œuvre de plans de transition au niveau des provinces de sorte que le retrait de la MONUSCO ne remette pas en cause les progrès réalisés du fait de sa présence. J'insiste sur la nécessité cruciale de veiller à ce que la transition ne laisse pas de vide sécuritaire pour ceux des civils congolais de l'est de la République démocratique du Congo qui continuent de dépendre de la MONUSCO pour ce qui est d'assurer leur protection physique.

98. Je tiens à exprimer ma gratitude à ma Représentante spéciale pour les efforts incessants qu'elle déploie et la constance avec laquelle elle mène ses activités. Je tiens également à dire ma gratitude à l'ensemble du personnel de la MONUSCO, aux membres du système des Nations Unies, aux pays fournisseurs de contingents et de personnel de police et au Bureau de l'Envoyé spécial pour la région des Grands Lacs, qui œuvrent sans relâche en faveur de l'instauration d'une paix et d'une stabilité durables en République démocratique du Congo et dans la région.

